



LA MUNICIPALITE DE JONGNY

AU CONSEIL COMMUNAL

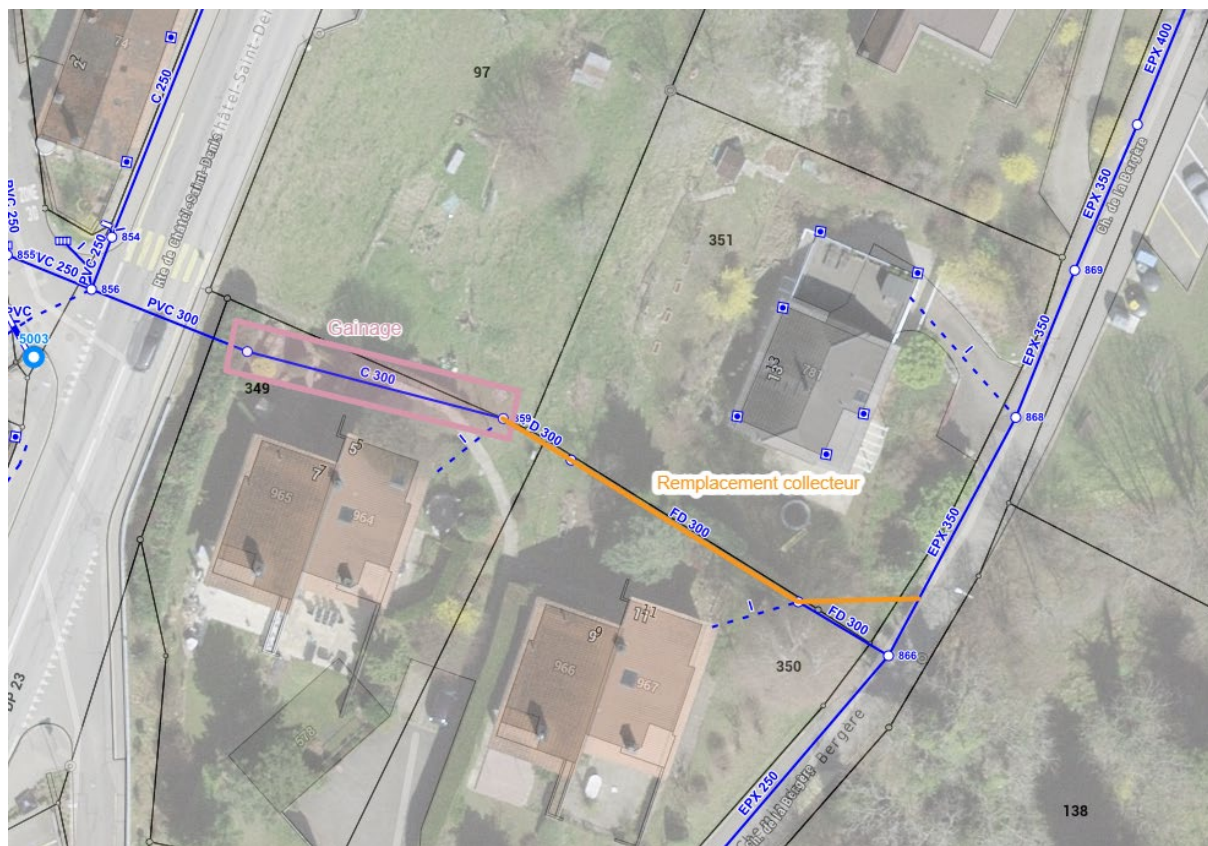


Préavis municipal n° 09/2023 relatif à la demande de crédit pour les travaux de remplacement et de gainage d'un collecteur d'eaux claires communal entre la Route de Châtel-St-Denis et le Chemin de la Bergère.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 136'000.00 (yc, TVA)** pour les travaux de remplacement et de gainage d'un collecteur d'eaux claires communal entre la Route de Châtel-St-Denis et le Chemin de la Bergère.



2. INTRODUCTION

Lors de l'orage du 17 août 2022, la parcelle 349 de Jongny a été inondée à la suite du débordement du nouveau bassin de rétention privé réalisé en amont du Chemin des Crosettes (parcelles 921 et 922). En effet, ce bassin n'avait pas été réalisé correctement lors du chantier privé et la Municipalité a imposé au constructeur les travaux de correction nécessaires sous la surveillance d'un ingénieur spécialisé et du Bureau Technique Intercommunal. Le débordement ayant répandu des gravats et divers matériaux sur la chaussée et dans les grilles de routes, la Municipalité a, dès lors, mandaté une entreprise spécialisée pour des inspections caméra dans les collecteurs communaux d'eaux claires afin d'en contrôler l'état. Il s'est avéré que ledit tronçon n'était plus étanche en amont (fissures) et obstrué par divers matériaux ainsi que par du calcaire en aval.

La Municipalité a donc mandaté une entreprise de curage afin de pallier à ces problèmes, il s'est néanmoins avéré que le collecteur, trop vétuste, ne supportera pas un éventuel curage.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Les travaux prévus dans ce préavis consistent à pallier le manque d'étanchéité du collecteur d'eaux claires communal. Il s'agit de travaux de gainage pour l'amont et un remplacement pour l'aval.

Etant donné que ces travaux traversent les jardins de propriétés privées, une entreprise de paysagisme sera mandatée afin de remettre en état les parcelles impactées.

4. PROCEDURES

Les communes étant soumises à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD), les procédures pour l'octroi des différents marchés doivent respecter le cadre légal.

Pour le mandat de l'entreprise de génie civil et selon les seuils définis par cette loi, la commune a appliqué la procédure « de gré-à-gré comparative ».

Pour les autres prestations (gainage et remise en état), la commune a appliqué la procédure « de gré-à-gré ».

Sous réserve de la décision du conseil communal, ces travaux seront réalisés en 2023.

5. PLANIFICATION

Mai - Juillet 2023	Appel d'offres travaux de génie civil
Octobre 2023	Décision du conseil communal
Octobre - Novembre 2023	Début des travaux

Durée des travaux : environ 1 mois

6. ASPECTS FINANCIERS

Travaux de génie civil

Installation de chantier	CHF 8'000.00
Travaux de remplacement EC	CHF 40'000.00
Régie	<u>CHF 35'000.00</u>
Total travaux de génie civil	CHF 83'000.00

Gainage collecteur EC

Gainage	<u>CHF 11'000.00</u>
Total gainage	CHF 11'000.00

Paysagiste (estimé)

Remise en état	<u>CHF 20'000.00</u>
Total paysagiste	CHF 20'000.00

Sous-total général HT	CHF 114'000.00
Divers et imprévus +/- 10%	CHF 12'000.00
TVA 7.7% (arrondi)	<u>CHF 10'000.00</u>
TOTAL (yc. TVA 7.7%)	CHF 136'000.00

Cette dépense figure au plan des investissements 2024-2028 à hauteur de CHF 550'000.00.

7. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31 JUILLET 2023 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
Plafond d'endettement (préavis n° 16/2021)	18 000 000.00
Emprunts effectifs	- 6 550 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Solde des préavis à financer	- 2 894 415.00
Détail :	
Crédits liés aux préavis engagés - 12 031 618.00	
Dépenses effectives liées aux préavis engagés 9 137 203.00	
Endettement prévu	- 9 444 415.00
Plafond d'endettement disponible (financement des futurs préavis)	8 555 585.00

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** le préavis n° 09/2023 du 28 août 2023, concernant la demande de crédit pour les travaux de remplacement et de gainage d'un collecteur d'eaux claires communal entre la Route de Châtel-St-Denis et le Chemin de la Bergère;
- VU** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement et de gainage d'un collecteur d'eaux claires communal entre la Route de Châtel-St-Denis et le Chemin de la Bergère ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 136'000.00 à cet effet ;

Ce préavis sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 460 « Réseau d'égouts » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement » pour CHF 136'000.00, plus précisément dans le compte n° 460.5010.114 « Châtel-Bergère, remplacement et gainage collecteur EC » ;

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cet investissement sera amorti en 30 ans dès la fin de sa réalisation, conformément à l'art. 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Nicole Pointet



Le secrétaire



Bijan Kaveh

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Municipal délégué : Monsieur Jean-Luc Sansonnens